

Cahier des Charges pour les tuteurs INSPÉ et les tuteurs académiques des étudiants M2 MEEF Premier Degré en stage de pratique accompagnée

Texte de référence :

NORM : MENH2032667N

Note de service du 27-11-2020

MENJS – DGRH – MESRI – DGESIP A1-3

La formation des enseignants prévoit dans sa mise en œuvre un stage à tiers-temps articulé avec les enseignements de la 2^{ème} année du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation ».

Ce stage s'organise, sur l'année scolaire, selon une modalité de stage filé, un jour par semaine, sur la totalité du stage et une modalité de stage groupé fractionné sous forme de 4 fois 3 jours, dans d'autres classes pour découvrir d'autres cycles. L'étudiant est également amené à découvrir le fonctionnement d'une école et de ses instances.

La modalité de stage filé s'effectue dans un premier temps en observation puis progressivement en pratique accompagnée - PRAC - afin que l'étudiant prenne en charge assez rapidement (octobre) au moins une séance d'enseignement par jour. À la fin du stage, l'étudiant doit avoir l'autonomie suffisante pour concevoir et mettre en œuvre un enseignement dans la classe en continu sur une journée entière. La modalité de stage groupé s'effectue essentiellement en observation. Dans la mesure du possible, l'étudiant prendra en charge une ou plusieurs séances d'enseignement.

Le tutorat du stage PRAC est assuré conjointement par un tuteur académique et un tuteur INSPÉ. Ils accompagnent l'étudiant dans le développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 (BOEN n° 30 du 25 juillet 2013). Le tuteur académique est l'enseignant maître d'accueil du stage filé. Les maîtres d'accueil du stage groupé contribuent également au développement de ces compétences pendant la période d'accueil.

Ce cahier des charges a vocation à décrire les missions des tuteurs INSPÉ et des tuteurs académiques.

1. Missions communes du tuteur INSPÉ et du tuteur académique

Les tuteurs accompagnent l'étudiant, le conseillent, l'aident à préparer son activité professionnelle, à mener une analyse critique de sa pratique ; ils contribuent à son évaluation. Cette évaluation s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation paru au JO n°165 du 18 juillet 2013 (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

Dans le cadre de ce suivi formatif, les tuteurs aident l'étudiant à :

- se positionner vis-à-vis du métier et de la formation, faire des choix raisonnés ;
- préparer son activité professionnelle, ce qui les conduit à conseiller l'étudiant en stage :
 - dans sa conduite de la classe ;
 - dans la conception de son enseignement (programmation et progressions, notamment) ;
 - pour évaluer la qualité de ses préparations pédagogiques ;
 - pour l'organisation de la classe, de son enseignement ;
 - dans l'identification des profils des élèves et de leurs besoins ;
- s'exprimer sur sa pratique.

Au cours de l'année scolaire, les tuteurs se concertent par des contacts téléphoniques, des courriels, voire des rencontres si besoin. En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, les deux tuteurs collaborent dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaires qui pourraient être proposés à l'étudiant. Des dispositifs complémentaires d'accompagnement collectif seront mis en place par l'INSPÉ dans les antennes en fonction de l'ensemble des besoins identifiés.

2. Missions spécifiques du tuteur académique

Dans le prolongement des stages de M1, au cours de l'année de M2, le tuteur académique accompagne l'étudiant dans la conception et la mise en œuvre des apprentissages, de l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de classe. Il s'agit pour l'étudiant d'acquérir l'autonomie suffisante pour concevoir et mettre en œuvre un enseignement dans la classe en continu sur une journée entière.

Il favorise la connaissance du fonctionnement des différentes instances professionnelles (conseils d'école, de maîtres, de cycles...), des différents dispositifs de l'école et de différents acteurs et ressources.

Il accompagne l'étudiant, en lien avec l'IEN et l'équipe de circonscription, notamment les conseillers pédagogiques. En cas de difficulté de l'étudiant-e, il informe l'IEN afin d'envisager des modalités d'aide supplémentaires.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

- Le tuteur académique assure le suivi de l'étudiant selon des modalités adaptées à ses besoins et renseigne l'application SOPA en janvier et en mai.
- Son bilan est pris en compte dans l'évaluation des UE stage du master 2^e année.

3. Missions spécifiques du tuteur INSPÉ

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPÉ et en collaboration avec le tuteur académique, le tuteur INSPÉ assure le suivi de l'étudiant :

- Il aide l'étudiant à formuler un questionnement professionnel et à s'orienter vers la recherche de solutions (ressources, conseils, contenus de cours, etc.) dans le cadre du suivi en groupe prévu à l'INSPÉ.
- Il effectue une visite d'aide et de conseil dans la classe, visite qu'il annonce dans la mesure du possible une semaine à l'avance au directeur d'école et au stagiaire.
- Cette visite est suivie d'un entretien de formation.
- Il complète un bilan sur l'application SOPA après avoir effectué la visite.
- Il collabore avec le tuteur académique, notamment en cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

- Le tuteur INSPÉ renseigne l'application SOPA au moins une fois entre le mois de décembre et le mois de mai.
- Son bilan est pris en compte dans l'évaluation des UE stage du master 2^e année.

4. Calendrier

	Grenoble Cohorte 2 Annecy Valence	Grenoble Cohorte 1 Chambéry
Volet filé M2	Tous les lundis de l'année scolaire à partir du 29 septembre 2025 <i>(Les 4 journées manquées en début d'année seront effectuées en période 5 une fois les cours à l'INSPÉ terminés.)</i>	Tous les vendredis de l'année scolaire à partir du vendredi 3 octobre 2025 <i>(Les 4 journées manquées en début d'année seront effectuées en période 5 une fois les cours à l'INSPÉ terminés.)</i>
	Pour les écoles à 5 jours, le stage sera complété les mercredis suivants pour toute l'académie : mercredi 26 novembre 2025 mercredi 17 décembre 2025 mercredi 21 janvier 2026 mercredi 4 février 2026 mercredi 4 mars 2026 mercredi 25 mars 2026 mercredi 17 juin 2026 mercredi 1 ^{er} juillet 2026	
Volet groupé M2	Du mardi 7 oct au vend 10 oct 2025 Du merc 12 nov au vend 14 nov 2025 Du mardi 2 déc au vend 5 déc 2025 Du mardi 27 janv au vend 30 janv 2026	Du lundi 6 oct au jeudi 9 oct 2025 Du lundi 10 nov au jeudi 13 nov 2025 Du lundi 1 ^{er} déc au jeudi 4 déc 2025 Du lundi 26 janv au jeudi 29 janv 2026